



- COMITÉ DE DIRECTION -  
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES  
ORMONTS ET LEYSIN (AISOL)

# RAPPORT DE GESTION 2022



# **TABLE DES MATIERES**

<b>I. Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>II. Comité de direction.....</b>	<b>4</b>
<b>III. Conseil intercommunal.....</b>	<b>5</b>
<b>IV. Rapport des dicastères .....</b>	<b>7</b>
<b>V. Conseil d'établissement de l'ESOL.....</b>	<b>14</b>
<b>VI. Rapport de la direction de l'ESOL .....</b>	<b>16</b>
<b>VII. Conclusions du rapport de gestion.....</b>	<b>17</b>

# RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DE L'ANNEE 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes, de l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'article 89 du Règlement du Conseil intercommunal de l' AISOL, le Comité de direction a l'avantage de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2022, ainsi que les comptes de l'association pour le même exercice.

## **I. Préambule**

L'année 2022 a été marquée par un retour à la normale avec la fin des mesures sanitaires liées au Covid-19. Après 2 ans de contraintes, nous sommes heureux que toutes les activités aient pu à nouveau être proposées pour le bien de nos enfants. En effet, le camp d'Estavayer, les promotions de fin d'année et bien d'autres événements ont été très appréciés de tous.

Le Comité de direction fait tout son possible pour gérer au mieux le quotidien des enfants fréquentant les écoles situées sur nos 3 communes. Le comité de direction s'est réuni presque chaque mois pour suivre l'évolution des dossiers en cours et réfléchir aux améliorations à mettre en place. Plusieurs projets font partie de notre cahier des charges et nous travaillons notamment sur les sujets suivants :

- Transports
- Repas
- Devoirs surveillés
- Statuts

Monsieur Pierre-Alain Dubois est revenu au sein du comité directeur en 2022, en remplacement de Madame Noémie Isenschmied. Nous profitons de la remercier pour ses contributions et lui souhaitons le meilleur pour la suite, ainsi qu'à sa famille.

Nous tenons à relever également l'excellente collaboration avec notre interlocuteur principal, qui est bien évidemment l'Établissement Scolaire Les Ormonts-Leysin. La gestion de notre association en est ainsi facilitée et nous en sommes tous gagnants.

Au 31.12.2022, notre association compte dix employés, dont une majorité de surveillantes pour la pause de midi. Nous tenons à relever que les seuls changements, au niveau de la surveillance de la pause de midi, concernent Leysin.

Suite à l'éclatement du conflit Russo-ukrainien, nous avons accueilli plusieurs enfants ukrainiens en cours d'année. Nous mettons tout en œuvre pour rendre leur intégration la plus aisée possible et leur permettre de retrouver une certaine stabilité. Cette situation nous impose de revoir notre planification et des discussions sur l'ouverture de nouvelles classes sont à l'ordre du jour, afin de trouver des solutions à court terme. En parallèle, des réflexions à plus long terme ont débuté, pour définir une stratégie pérenne pour les infrastructures scolaires.

Nous nous réjouissons de poursuivre la collaboration avec les membres du Conseil intercommunal et du Conseil d'établissement de l'ESOL, ainsi qu'avec tous nos partenaires, sans qui, la vie à l'école ne serait pas ce qu'elle est.

## **II. Comité de direction**

Le Comité de direction a tenu, durant l'année 2022, 11 séances qui ont eu lieu, en général, le mardi à 18h00. Le compte rendu de ces séances est consigné dans 62 pages de procès-verbaux. Votre Comité a traité régulièrement, lors de ses séances les différents préavis. Il s'agit des préavis 1/2022, 2/2022, 3/2022.

### **FINANCES ET COMMUNICATION**

#### **M. Philippe Tauxe, président**

*Suppléante : Mme Nicole Tougne*

- Administration générale
- Budget
- Comptabilité générale
- Emprunts

### **ECOLOGIE ET ASSISTANCE AUX DEVOIRS**

#### **Mme Laure Détraz**

*Suppléante : Mme Stéphanie Chablaix*

- Gestion des cas particuliers d'enclassement
- Occupation des bâtiments scolaires
- Assistance aux devoirs

### **REPAS**

#### **M. Pierre-Alain Dubois (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022)**

*Suppléante : Mme Raphaële Brugger*

- Contact avec les restaurateurs
- Organisation de la pause de midi
- Gestion des présences

### **MEDICAL**

#### **Mme Nicole Tougne, vice-présidente**

*Suppléant : M. Philippe Tauxe*

- Médecin scolaire
- Infirmière scolaire
- Dentiste
- Prévention

### **ACTIVITES EXTRA ET PARASCOLAIRES**

#### **Mme Stéphanie Chablaix**

*Suppléante : Mme Laure Détraz*

- Organisation activités diverses
- Organisation du ski
- Jeux divers

### **TRANSPORTS**

#### **Mme Raphaële Brugger**

*Suppléant : M. Pierre-Alain Dubois*

- Organisation des transports
- Liaison avec CarPostal, TPC et les transporteurs locaux
- Prévention et sécurité

# **III. Conseil intercommunal**

Le législatif a tenu 2 séances en 2022; les 25 mai et 16 novembre 2022.

Trois préavis ont été déposés courant 2022. Le Conseil intercommunal a pris les décisions suivantes :

## **Dans sa séance du 31 mai 2022 :**

**Préavis N° 1/2022**, relatif au rapport de gestion 2021 :

- D'approuver les comptes de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2021 tels que présentés ;
- De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2021.

**Préavis N° 2/2022**, relatif au montant de l'amende pour les absences non excusées aux séances du Conseil intercommunal de l' AISOL.

- De refuser de fixer le montant de l'amende pour les absences non excusées aux séances du Conseil intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin à CHF 50.- dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **Dans sa séance du 22 novembre 2022 :**

**Préavis N° 3/2022**, relatif au budget 2023 :

- D'apporter l'amendement suivant au budget 2023 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin : *«pour une équité des 3 communes sur la location des salles de classes, 52.316.1, sous l'angle des charges d'énergie»* ;
- D'adopter le budget 2023 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin et son amendement, tels que présentés.

## **Composition du Conseil intercommunal de l'AISOL :**

### **Membres d'Ormont-Dessous :**

**Gretel Ginier, Syndique**

**Pascal Francfort**

**Jennifer Marrone**

**Géraldine Venker**

### **Membres d'Ormont-Dessus :**

**Christian Reber, Syndic**

**Arnaud Ader**

**Nadine Arena**

**Isabelle Loup**

### **Membres de Leysin :**

**Jean-Marc Udriot, Syndic**

**Marie-France Bride**

**Jean-Daniel Champagnac**

**Théophile Cuche**

**Gremaud Nicole**

**Griffet-Gasser Fabienne**

**Manigley Madeleine**

**Serge Morel**

**Fabian Pavillard (jamais assermenté)**

### **Organisation :**

Présidence : **Pascal Francfort**

Vice-Présidence : **Isabelle Loup**

Scrutateurs : **Jennifer Marrone et Nadine Arena**

Scrutateurs suppléants : **Madeleine Manigley et Théophile Cuche**

Secrétaire : **Micheline Nauer**

Commission de gestion : **Géraldine Venker (Présidente), Arnaud Ader et Jean-Daniel Champagnac**

# **IV. Rapport des dicastères**

## **FINANCES ET COMMUNICATION**

Le Comité de direction de l' AISOL a le plaisir de soumettre à l'approbation du Conseil intercommunal les comptes pour l'année 2022.

Le nombre d'élèves est stable. Au 1<sup>er</sup> octobre 2022, 592 élèves fréquentaient l'Etablissement scolaire, contre 583 une année plus tôt. A noter que 5 élèves sont domiciliés sur d'autres communes.

La fréquentation de nos établissements scolaires a bien progressé depuis 2016, où 550 élèves étaient scolarisés, ce qui représente une hausse de près de 8%.

Les principaux postes sont détaillés comme suit :

### **52.300.2 – Défraiements du Comité directeur**

Ce compte contient les indemnités touchées par les membres du Comité directeur issus des Conseils communaux. Les membres issus des Municipalités sont eux rémunérés par leur commune respective. Le budget de CHF 15'000.- a été respecté et la charge de travail a représenté plus de 300 heures pour les 3 membres.

### **52.301.1 – Traitement du personnel**

Les rémunérations de la secrétaire, du concierge et des 8 surveillants sont visibles à ce poste. Les charges de CHF 134'115.- sont maîtrisées par rapport au budget de CHF 135'000.-. Le même constat s'applique aux autres frais du personnel, soit :

- 52.302.1 Assurances sociales (Compte 2022 : CHF 11'992.- et budget 2022 : CHF 12'850.-)
- 52.304.1 Caisse de pension (Compte 2022 : CHF 11'398.- et budget 2022 : CHF 11'200.-)
- 52.305.1 Assurance maladie et accident (Compte 2022 : CHF 2'083.- et budget 2022 : CHF 2'200.-)

### **52.309.1 – Frais d'administration**

Comme pour les années précédentes, un montant forfaitaire est payé à la commune d'Ormont-Dessous pour la gestion des comptes et d'autres tâches inhérentes aux finances de l' AISOL. Les honoraires de la fiduciaire, les frais d'affranchissement et bancaires sont également comptabilisés dans ce compte. Une économie de CHF 5'365.- a été réalisée par rapport au budget pour se situer à CHF 12'635.- de dépenses effectives. Ce poste comprend également un montant de CHF 1'000.- pour réaliser des photos de classes, dont une est remise à chaque élève.

### **52.309.2 – Activités extra-scolaires**

Ce compte comprend toutes les activités proposées aux élèves, soit spectacles, cinéma, jeux divers, cours de ski, courses d'école et camp d'été. Sur un budget de CHF 140'000.-, une économie de CHF 28'569.- a été réalisée, ce qui porte la charge de 2022 à CHF 111'431.-. Cette année, « le camp d'Estavayer » a eu lieu et le coût a été en grande partie compensé par une provision de CHF 11'160.- faite durant l'année 2020.

### **52.309.4 – Prévention**

Un montant de CHF 8'271.- a été utilisé en 2022 pour faire de la prévention auprès des élèves. A noter que ce poste comprend également les dépenses liées à la distribution de pommes aux enfants durant les récréations sur une partie de l'année scolaire.

### **52.312.1 – Electricité, chauffage**

Ce poste a été dépassé de CHF 9'852.- pour se situer à CHF 44'852.-. Cet écart s'explique par une erreur dans la comptabilisation des frais de chauffage en 2021 avec un report sur l'exercice 2022 de CHF 12'000.-.

### **52.314.1 – Frais d’entretien et équipement**

Une économie de CHF 6'417.- a été réalisée au niveau des coûts d’entretien par rapport au montant initialement prévu de CHF 15'000.-. A toutes fins utiles, nous tenons à préciser que ce poste peut varier sensiblement en fonction des pannes rencontrées et de l’usure du matériel.

### **52.318.9 – Devoirs surveillés et 52.465.3 – Participation parents – devoirs surveillés**

La charge liée aux devoirs surveillés correspond à la rémunération des personnes qui suivent les enfants. La charge nette (devoirs surveillés – participation parents) se monte à CHF 7'352.-. Les devoirs surveillés sont proposés sur environ 35 semaines par année scolaire. La participation des parents pour le premier enfant de la fratrie se monte à environ CHF 7.- pour une période par semaine. A noter que les tarifs ont baissé dès la rentrée d’août 2022 à partir de la seconde période de devoirs surveillés et dès le deuxième enfant. Une nouvelle baisse importante sur l’ensemble des tarifs a été faite dès janvier 2023 et le coût pour une période par semaine et pour le premier enfant de la fratrie sera d’un peu plus de CHF 4.-.

### **52.331.3 – Amortissement du mobilier**

A CHF 176'500.- d’amortissement par année, les tableaux interactifs et le mobilier seront totalement amortis en 2025.-.

### **52.352.1 – Ecolages payés à d’autres communes**

Le montant de CHF 7'017.- correspond aux frais d’écolage payés à d’autres communes qui accueillent certains de nos élèves. Au 1<sup>er</sup> octobre 2022, 7 élèves fréquentaient d’autres établissements, alors que 4 élèves étaient dans cette situation une année auparavant.

### **52.366.1 – Frais de transports**

Ce poste est en nette baisse par rapport au budget. En principe cette diminution devrait être durable, car l’AISOL ne paie plus le doublage des bus pour les lignes gérées par les Transports Publics du Chablais.

### **52.366.2 – Frais de repas et 52.465.1 – Participation parents – repas**

La charge budgétée pour les repas se montait à CHF 360'000.-, alors que les charges effectives se montent à CHF 340'024.-. Pour rappel, un montant de CHF 15'595.- lié à une erreur dans le décompte de l’année 2020 pour la cantine d’Aigremont a été imputé sur l’exercice 2022. La même somme avait été comptabilisée en 2021. Concernant le compte 52.465.1 – Participation parents – repas, il correspond à des montants récupérés pour des créances datant de plusieurs années. Pour rappel, la participation demandée aux parents varie en fonction de l’âge de l’enfant, soit pour les :

- 1 à 4P : CHF 7.-/repas
- 5 à 8P : CHF 7.50/repas
- 9 à 11S : CHF 8.-/repas

### **52.452.1 ; 52.452.2 ; 52.452.3 ; 52.452.3 – Part des communes membres**

La participation des communes est définie en fonction du nombre d’élèves recensé dans chaque commune au 1<sup>er</sup> octobre de l’année scolaire en cours. Les élèves de l’EVAM ne sont pas inclus étant donné que l’EVAM verse une contribution spécifique. Les charges liées aux investissements (postes 52.321.1 – Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 – Amortissement du mobilier) sont quant à elles réparties en fonction du nombre d’habitants de chaque commune au 31 décembre 2021.

La facture totale à répartir entre les 3 communes se monte à CHF 3'105'781.- pour 2022. Une économie de CHF 120'089.- a pu être réalisée par rapport au budget projeté. Ce résultat a été obtenu grâce à l’implication du Comité directeur dans le contrôle des dépenses et sa volonté de maîtriser les charges.

### **52.465.2 – Participation EVAM**

Pour rappel, depuis 2015, l’EVAM prend en charge les frais effectifs des enfants issus de leurs centres. Ce montant est donc lié au nombre d’enfants de l’EVAM qui fréquentaient notre établissement durant l’année précédente. Le flot d’arrivées et de départs n’étant pas prévisible, il y a régulièrement une différence par rapport au budget.

La participation de l'EVAM s'est montée à CHF 27'271.-, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 45'000.-.

*En conclusion, les différentes dépenses de l'exercice 2022 ont été maîtrisées et le coût supporté par les communes est de CHF 3'105'781.-. Une économie de CHF 122'176.-, soit 3.7%, a été réalisée par rapport au budget de CHF 3'290'270.-.*

*Les plus fortes variations entre le budget et le résultat final sont liées en grande partie aux transports, aux activités extrascolaires et aux repas, dont les coûts ont été plus faibles que prévus.*

*Le Comité de direction de l' AISOL voue une attention particulière à trouver le meilleur équilibre pour les finances de nos communes partenaires. Il est également important de relever que la majorité des dépenses sont liées au nombre d'élèves et qu'elles sont de facto très difficilement compressibles.*

*Des efforts importants sont déployés pour rendre la vie scolaire et parascolaire attractive et propice à l'apprentissage et au développement d'aptitudes. Les conditions-cadres qui entourent les écoles des Ormonts et Leysin sont des atouts majeurs pour la population de la région et il en va de notre responsabilité de maintenir nos acquis et de les faire évoluer. Il s'agit d'arguments indéniables pour continuer d'accueillir de nouvelles familles sur le territoire de nos 3 communes.*

## **REPAS**

En 2022, les cantines des 3 sites de l' AISOL ont servi pas moins de 42'361 repas ; chiffre en légère augmentation par rapport à 2021 qui s'élevait alors à 40'613 repas.

La cantine des Diablerets : 3'793 repas ont été servis avec une moyenne de 27 repas par jour et 264 pique-niques. L'équipe dirigée par Mme Sunny Borloz, se compose toujours de 3 personnes, qui encadrent les enfants à notre plus grande satisfaction. Le temps de présence de cette équipe est de 20 heures par semaine, soit un employé à environ 60%, pourcentage qui comprend également la surveillance de la pause de midi.

Fin juin 2022 le contrat de la fourniture des repas que nous avons avec l'Auberge de la Poste est arrivé à échéance. Nous avons remis la place au concours. Un courrier invitant personnellement tous les restaurateurs d'Ormont-Dessus à postuler leur a été envoyé. L'entreprise Gastrolumi Sàrl a été choisie pour fournir notre cantine des Diablerets dès la rentrée 2022. Changement plutôt positif, si l'on en croit les surveillantes et nos petits « clients ».

Cantine du collège d'Aigremont au Sépey : 24'560 repas servis en 2022 ; en augmentation par rapport à l'année précédente où 22'582 repas avaient été servis. Soit une moyenne de 180 repas par jour et 1'665 pique-niques consommés sur place soit environ 12 par jour. Aucun incident majeur n'a été signalé sur ce site par les surveillants de la pause de midi dirigés par M. Rudolf Köller. Mme Margot Antonin, responsable de la cantine du Sépey pour la Dent-de-Midi est assistée par les stagiaires très motivés du SEMO et du personnel de la Dent-de-Midi. Un grand merci à M. Pascal Brunner, Directeur du SEMO Chablais, pour sa collaboration avec L' AISOL et son esprit d'initiative toujours dans l'optique d'améliorer l'offre culinaire que nous proposons à nos enfants fréquentant notre cantine.

Cantine du collège du Suchet à Leysin : Avec 14'008 repas servis en 2022, en légère diminution par rapport à l'année précédente, où 14'223 repas avaient été servis par M. José Da Costa, chef de cuisine pour Concordance Leysin, et son équipe. Ici aussi une dizaine de pique-niques sont consommés sur place quotidiennement. Cette légère diminution peut être expliquée par le déplacement d'une classe au Sépey. L'équipe de Concordance, menée par M. Nicolas Veuve directeur de la restauration, s'est penché sur le sujet et nous promet quelques nouveautés pour 2023. Là aussi aucun problème ne nous a été signalé pour l'année écoulée. Rien de grave n'a été signalé du côté de la surveillance de la pause de midi supervisée par Mme Ginette Belkacem.

Concernant le prépaiement des repas. Le gros travail mené ces dernières années par les équipes de Concordance et de la Dent-de-Midi a porté ses fruits puisqu'aucun montant supérieur à CHF 50.- (impayés) ne nous a été signalé.

Pour terminer, le Comité de direction de l' AISOL tient à remercier chaleureusement toutes les personnes et entités qui de près ou de loin contribuent au bon fonctionnement de nos cantines et au bien-être de nos élèves avant, pendant et après les repas.

## **SANTE**

A l'instar des années précédentes, l'équipe PSPS (Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire) composée de délégués scolaires ainsi que de la direction, des médiateurs, l'infirmière scolaire, la médecin-scolaire désignée, Mme la Dresse Eva Rikley de Leysin, ainsi que des membres de la Fondation La Monneresse représentants les PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu Scolaire) réalisent différents projets durant l'année.

Pour mémoire, les coûts payés à la Fondation La Monneresse concernent les charges de cette plateforme administrative et financière, répartis aux nombres d'élèves des établissements scolaires de Château-d'Oex, d'Aigle, d'Ollon-Villars-Gryon, de Bex, de Villeneuve, ainsi que de l'ESOL.

Des ateliers ont été ponctuellement mis en place concernant l'alimentation du petit déjeuner, ainsi que sur les récréations saines.

Les enseignants se sont formés à la prévention sur le harcèlement « Ni Paillason, ni hérisson » ; une exposition éphémère a été présentée aux élèves à ce sujet : la juste posture et les attitudes activantes et l'assertivité.

La distribution des pommes à la récréation, livrées par un producteur de la région, a été effectuée en automne et vers Pâques dans tout l'établissement scolaire.

Les contrôles dentaires, ainsi que les conférences dans les classes sur la prophylaxie dentaire ont été effectués.

## **ACTIVITES EXTRASCOLAIRES**

Ski :

Au cours de la saison 2021-2022, environ 315 élèves des classes primaires de l'ESOL ont eu le privilège de participer aux cours de ski hebdomadaires. L'Ecole Suisse de Ski des Mosses, de Leysin et des Diablerets ainsi que l'Ecole de Ski Pure Trace ont contribué au bon déroulement de ces cours et nous les remercions pour leur collaboration.

Nous devons constater que beaucoup d'élèves ont été absents lors de ces matinées, pour cause de maladie ou de quarantaine. Nous regrettons également que sous prétexte que le ciel n'est pas bleu ou que l'enfant n'a pas envie, les parents l'annoncent malade et le gardent à la maison.

La matinée de ski de fond du 16 février 2022 aux Mosses a dû être annulée pour cause de météo. A Leysin, cette matinée de ski a également été annulée, car il s'agissait du mercredi des vacances genevoises (beaucoup de monde sur les pistes et risque élevé d'accident).

Le mercredi 2 mars 2022, les élèves skiant sur les Mosses ont pu profiter d'une magnifique matinée de ski de fond, grâce à une météo très clémente. Les enseignantes des Diablerets se sont chargées d'organiser le ski de fond, pour leurs élèves, le 3 mars 2022. Les élèves dès la 7P, ont également pu profiter de quelques journées de ski alpin entre Leysin et Les Diablerets.

Comme l'année dernière, l' AISOL a participé aux frais de location de matériel de ski, à concurrence de 50% de la facture pour les skis, bâtons et chaussures, ceci pour quatre familles d'élèves. Cette aide est octroyée sur la base des critères suivants :

- Demande de prise en charge par le/les parents justifiant une situation de RI ou difficulté particulière.
- Analyse et discussion en séance du Comité directeur de l' AISOL.
- La décision est ensuite communiquée :
  - Par courriel ou téléphone au/x demandeur/s.
  - Par courriel avec les coordonnées des bénéficiaires au magasin de sports concerné par la demande.

Les magasins Hefti Sports à Leysin et aux Mosses, ainsi que Jacky Sports, aux Diablerets ont octroyé des rabais complémentaires en faveur de ces demandes. Comme les années précédentes, nous avons informé les magasins du fonctionnement de ces demandes et leurs factures nous ont été envoyées pour la part nous concernant ; la part des parents étant directement réglée lors du retrait du matériel au magasin. Ce fonctionnement peut s'étendre à d'autres prestataires locaux si nécessaire.

Les jeux divers se sont déroulés le 16 mars 2022 sur chaque site respectif, à savoir : Les Mosses (élèves du Sépey et 2-3P de Leysin), à Leysin (Berneuse et Jardin des neiges) ainsi qu'aux Diablerets. Thé, sirop, pain, fromage et chocolat ont été offerts à des élèves enchantés et des enseignants très contents de cet événement. Petit slalom et gymkhana étaient au rendez-vous.

#### Activités diverses :

Le camp à Estavayer-le-Lac a eu lieu du 12 au 16 septembre 2022. Une soixantaine d'élèves de 9P y ont participé. La météo plus ou moins favorable a permis le bon déroulement des activités organisées (planche à voile, paddle, pédalo, sports de plage, etc.). Le camp s'est très bien déroulé et a permis aux élèves de rentrer chez eux fatigués mais heureux.

Aucun camp primaire n'a eu lieu en 2022 et le voyage d'étude des 11èmes a été transformé en plusieurs journées récréatives.

A la demande du Conseil des délégués de classe, deux cours «Premier secours» ont été organisés les 13 avril et 4 mai 2022, pour les élèves du 3ème cycle. Une trentaine d'élèves s'est inscrite à l'un de ces cours donnés par la formatrice des samaritains de Leysin et d'une assistante. Les élèves étaient désireux d'être formés aux premiers secours et de pouvoir être en mesure d'utiliser le défibrillateur du réfectoire du collège d'Aigremont, s'ils devaient y être confrontés. Ce cours est en préparation pour 2023.

#### Activités facultatives :

Un programme d'activités facultatives est mis en place sur les trois sites scolaires, soit Le Sépey, les Diablerets et Leysin. Ces cours sont dispensés par diverses sociétés, clubs et personnes privées allant des cours de gym, de théâtre, de musique, à la natation ou au tennis. La fréquentation est restée stable sur les sites de Leysin et des Diablerets. Le Sépey ne dispense que peu d'activités, la demande étant plus importante à Leysin, une partie des prestataires s'y est déplacée. Cette expérience sera reconduite sous cette forme, avec un appel à de nouvelles activités pour étoffer notre offre. L' AISOL continue de mettre à disposition gratuitement ses locaux, tant que possible, pour faciliter l'organisation et la mise en place des activités. Ceci permet de proposer des cours à des tarifs accessibles à tous.

#### **TRANSPORTS :**

La rentrée scolaire 2022-2023 s'est déroulée normalement au niveau des transports. Les bus des TPC sont surchargés presque chaque matin, obligeant la compagnie à mettre en place des bus de plus grande capacité, en plus du doublage des bus de Natale Repici. Nous avons dû, à plusieurs reprises, faire intervenir la gendarmerie ou notre assistant de sécurité publique concernant des soucis de discipline dans le bus en provenance de Leysin. A ce jour, la situation semble s'être calmée !

Nous avons rencontré quelques soucis avec le bus des Voëttes. Les enfants qui l'empruntent, ont de la peine à être à l'heure et l'information circule parfois difficilement entre les parents, l'école et le prestataire de service. Plusieurs indications ont été données aux parents à ce sujet via le groupe Whatsapp créé par Mme Tiziana Repici, chauffeur de ce bus jusqu'aux vacances de Noël. Il est d'ailleurs à préciser que Mme Repici ne travaille plus sur cette ligne ; M. David Sumah lui a succédé.

Concernant le budget, nous avons réalisé une économie de CHF 47'798.-. Ceci est lié au fait qu'en 2022, les TPC ont pris en charge l'intégralité des doublages de bus de Natale Repici pour la ligne Leysin-Le Sépey.

#### **ECOLAGE ET BATIMENTS :**

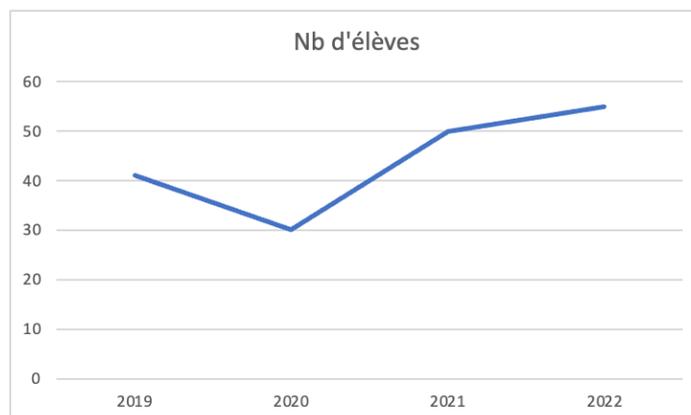
En date du 22 septembre 2022, nous avons 588 élèves inscrits sur les trois communes. Ce chiffre est passé à 609 en octobre, notamment dû à l'arrivée d'enfants Ukrainiens qui ont été scolarisés entre le 10 et le 14 octobre. Les élèves sont enclassés sur les trois sites; 224 au collège du Suchet à Leysin, 64 au collège des Diablerets et 321 au Sépey (181 au collège d'Aigremont et 140 au collège du Sépey).

Nous avons également 9 élèves qui sont scolarisés dans d'autres communes (4 à Aigle, 1 à Château d'Oex, 1 à Bex et 3 à la Tour-de-Peilz). A titre de comparaison, 4 élèves étaient scolarisés dans d'autres communes en 2021 et 11 en 2020.

## **DEVOIRS SURVEILLES :**

Les cours de soutien aux devoirs ont à nouveau été proposés aux enfants de la 3 à la 11P des trois sites. Nous remercions Mme Joëlle Ruegg qui est toujours présente dans ses fonctions de coordinatrice entre l' AISOL et les enseignants et nous fournit une aide précieuse pour l'organisation.

Pour la première fois cette année, nous avons offert la possibilité de s'inscrire pour un seul semestre. Nous avons eu 50 élèves pour le premier semestre et soutenons actuellement 55 enfants (6 nouvelles inscriptions pour le deuxième semestre et un élève qui a arrêté le soutien).



Les élèves proviennent des différentes années, nous relevons qu'un quart des participants est en 6P. Au niveau de l'ESOL, un peu plus de 9% des élèves sont inscrits au soutien aux devoirs (9.66% des élèves du Sépey, 7.14% des élèves de Leysin et 12.5% des élèves des Diablerets).



Les inscriptions et la facturation par semestre nous a également permis d'adapter les tarifs en cours d'année suite à l'approbation du budget par le Conseil intercommunal.

Tarifs en vigueur : 1 <sup>er</sup> semestre 2022/23		
Grille tarifaire annuelle pour	1 période/semaine	2 périodes/semaine
1 <sup>er</sup> enfant	CHF 250.-	CHF 400.-
2 <sup>ème</sup> enfant	CHF 200.-	CHF 320.-
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	CHF 150.-	CHF 240.-
<i>Facturation par semestre et possibilité d'inscription pour un seul semestre</i>		

Nouveaux tarifs : 2 <sup>e</sup> semestre 2022/23		
Grille tarifaire annuelle pour	1 période/semaine	2 périodes/semaine
1 <sup>er</sup> enfant	CHF 150.-	CHF 240.-
2 <sup>ème</sup> enfant	CHF 100.-	CHF 160.-
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	CHF 75.-	CHF 120.-
<i>Facturation par semestre et possibilité d'inscription pour un seul semestre</i>		

## **EVAM**

Le canton participe financièrement à la scolarisation, aux frais de transport, de repas et d'activités extrascolaires des enfants issus de l'EVAM. Le décompte se fait par année civile à la fin de cette dernière. Pour l'année 2022, CHF 27'271.45.- ont été remboursés pour 13 élèves.

Il est difficile d'effectuer le budget pour ce poste au vu de la situation évoluant très rapidement, notamment pour les élèves ukrainiens.

# V. Conseil d'établissement de l'ESOL

En 2022, le Conseil d'établissement est composé des membres suivants :

## **Représentants des autorités**

- Nicole Tougne, Présidente du Conseil d'établissement, représentante du Comité de direction de l' AISOL, Municipale, Ormont-Dessus
- Nadine Arena, Conseil intercommunal de l' AISOL, Ormont-Dessus
- Fabienne Griffet-Gasser, Conseil intercommunal de l' AISOL, Leysin

## **Représentants des parents**

- Magda Huck, Ormont-Dessus
- Gaëlle Jordan, Ormont-Dessous
- Nicolas Rigaud, Leysin remplacé par Mme Sandy Garzoni – **poste vacant**

## **Représentants du corps enseignant**

- Michele Cherubini, vice-président du Conseil d'établissement, Directeur de l'ESOL
- Isabelle Chiaradia
- Maryline Fasoletti

## **Représentants des sociétés et associations liées à l'école**

- Céline Pittet, représentante des sociétés locales des Diablerets
- Luis Gomez-Calvo, responsable de la Garderie, Leysin
- Représentant d'Ormont-Dessous – **Poste vacant**

Durant cette année, le Conseil d'Etablissement de l'ESOL s'est réuni à 5 reprises.

Diverses commissions issues du CET se sont rencontrées régulièrement. L'établissement du livret « Loisirs de chez nous », ainsi que l'organisation sur les trois sites de l'offre parascolaire par un programme d'activités après les heures scolaires sont des sujets abordés parmi d'autres.

Plusieurs changements ont été fait dans le Comité durant l'année. M. Nicolas Rigaud a souhaité ne plus représenter les parents d'élèves de Leysin, ses enfants ayant fini leur scolarité obligatoire ; nous le remercions sincèrement pour tout son engagement durant toutes ces années et lui souhaitons une bonne suite.

Lors de l'Assemblée des Parents d'élèves, qui a eu lieu le 9 juin 2022 au Collège du Suchet à Leysin, Mme Sandy Garzoni a été nommée et a rejoint le Conseil d'Etablissement dans sa séance du 27 septembre 2022. Malheureusement, Mme Garzoni n'a plus la légitimité de représenter les parents de la Commune de Leysin. Le poste reste donc vacant, comme celui d'un représentant des sociétés locales.

Une nouvelle Assemblée des Parents d'Elèves devait avoir lieu le 2 novembre 2022. Celle-ci a été annulée, en l'absence de l'intervenant « sésames » qui devait faire une conférence sur le harcèlement scolaire et du peu de parents inscrits.

Un bon dynamisme des membres du Conseil d'établissement a permis de débattre de nombreux sujets pertinents et de faire de nombreuses propositions aux autorités et à la direction de l'ESOL.

Le Conseil d'établissement se retrouve régulièrement. Il y règne un esprit très constructif et un grand dynamisme pour développer des projets et pour étudier les différents aspects liés à l'école.

Le Comité de direction de l' AISOL souhaite remercier chaleureusement les membres du Conseil d'établissement pour leur implication dans la vie de l'école.

## **VI. Rapport de la direction de l'ESOL**

L'année 2022 aura été très particulière à plus d'un titre. Jusqu'au 17 février, les mesures liées à la COVID-19 ont impacté le quotidien des élèves et des professionnels. Le port du masque, les autotests, la désinfection des locaux et des objets ainsi que les diverses restrictions ont eu des effets non négligeables. Sorties scolaires, moments festifs ou réunions entre adultes n'ont pas pu se dérouler ou n'ont tout simplement pas pu être organisés, l'évolution de la situation demeurant très incertaine. Ce fut un réel soulagement que d'apprendre la levée des mesures à la veille des Relâches.

Malheureusement, le répit fut de courte durée. L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février a plongé le monde dans une grande incertitude et a conduit à l'exode de centaines de milliers de personnes.

Cette guerre, l'ESOL y a été confronté six jours après son éclatement avec l'arrivée de la première famille ukrainienne cherchant refuge en Suisse. Jusqu'en juin 2022, nous avons accueilli une vingtaine d'élèves en provenance d'Ukraine ce qui nous a contraints à réorganiser le fonctionnement de nos groupes d'accueil et de CIF (cours intensif de français).

Au fil des semaines, nous avons pu constater un changement concernant ces réfugiés. Si les premiers avaient pu rejoindre la région par leurs propres moyens, au printemps, ce sont surtout des mères seules avec leurs enfants qui sont arrivées. Les premiers n'avaient que peu ou pas connu les affres de la guerre alors que les deuxièmes avaient dû vivre cachés et fuir les bombardements. La situation s'est corsée un peu plus avec l'ouverture d'un deuxième centre EVAM à Leysin à la fin de l'été. C'est ainsi qu'à la veille des vacances d'automne, nous comptons plus de 40 élèves ukrainiens soit un peu plus de 6% de l'effectif total de l'établissement scolaire.

Grâce à l'appui du département et à l'engagement sans faille de l'ensemble des professionnels, nous avons pu renforcer une fois de plus notre dispositif pour soutenir ces élèves dont certains présentent des troubles et des traumatismes sévères. Cette situation nous a conduit à redéfinir notre organisation des classes d'accueil pour la rentrée scolaire 2023.

L'arrivée massive de réfugiés n'a fait que mettre en exergue les besoins en locaux. Depuis la rentrée d'août 2022, la totalité des salles mises à notre disposition sur les 4 sites est occupée sans aucune possibilité par exemple d'ouvrir une nouvelle classe d'accueil, d'effectuer certains travaux pratiques en sciences ou en contraignant des élèves et des enseignants à changer fréquemment de lieu voire à devoir travailler dans les couloirs par manque de place.

Fin décembre 2022, les projections faisaient état d'un manque de 5 locaux (essentiellement au Sépey) pour la rentrée 2023. Ces besoins ont pu être relayés auprès des autorités concernées.

La réflexion doit désormais porter non seulement sur les besoins immédiats mais également sur ceux à plus long terme car il apparaît comme inéluctable qu'entre la croissance de la population vaudoise et les diverses crises migratoires (Ukraine, Afghanistan, Turquie, Syrie, Erythrée, Ethiopie, climat, ...) l'Etablissement primaire et secondaire Les Ormonts-Leysin est appelé à se développer.

Michele Cherubini, directeur



## VII. Conclusions du rapport de gestion

Au terme de ce reflet des principales activités de notre Association, le Comité de direction tient à remercier le Conseil intercommunal pour la confiance qu'il lui a accordée tout au long de l'exercice écoulé. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration dans l'esprit constructif qui a régné jusqu'à présent. Nous aurons besoin de l'engagement de chacune et de chacun pour mener à bien la mission qui nous a été confiée en veillant à la bonne gestion et au développement scolaire dans notre vallée.

Pour conclure, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, de bien vouloir approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin, dans sa séance du 23 mai 2023 :

**Vu** les comptes et le rapport de gestion présentés par le Comité de direction  
**Ouï** le rapport de la Commission de Gestion  
**Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- D'approuver les comptes de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2022 tels que présentés ;
- De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2022.

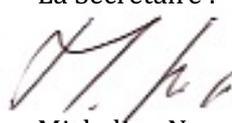
\*\*\*\*\*

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

Le Président :   
Philippe Tauxe



La Secrétaire :   
Micheline Nauer